

CONDUITE DE CHARIOT ELEVATEUR - FORMATION ET TESTS CACES® R389

CONTEXTE :

Le décret 98-1084 du 2 décembre 1998 précise qu'une formation initiale adéquate pour la conduite de l'ensemble de ces équipements est obligatoire quel que soit le secteur d'activité.

Le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité est un des moyens permettant au chef d'entreprise de prouver le bien-fondé de la délivrance d'une autorisation de conduite.

PRÉ-REQUIS :

Avoir 18 ans (sauf certaines exceptions réglementées),
Savoir lire et écrire,

Être vérifié apte médicalement antérieurement aux formations et/ou aux tests (il n'existe pas de critères d'aptitudes particulières hormis les conditions liées à la vue, à l'audition, la psychomotricité par exemple). En cas de doute, passer une visite médicale auprès d'un praticien habilité (médecin du travail, médecin conseil etc...),

Maîtriser les 4 opérations,

Maîtriser les procédures de sécurité,

Connaître les règles de base du code de la route,

La possession du permis B (voiture) est un atout appréciable,

Etre en mesure d'adopter un comportement sécuritaire,

Avoir le sens des responsabilités.

Être déjà en possession du CACES® R389 en cas de recyclage.

PROFIL/PUBLIC :

Toute personne affectée à la conduite des chariots élévateurs automoteurs.

OBJECTIFS :

Être capable de réaliser des opérations de chargement et de déchargement de véhicules, de stockage et de déstockage, de transfert de charges.

Savoir assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.

Être capable de rendre compte par écrit des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la fonction.

Etre capable de satisfaire aux tests d'évaluation requis dans le cadre des tests CACES® de la catégorie de chariot concernée.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques, illustrations vidéo,

Cours en ligne sur notre plate-forme E-Learning,

Mise en pratique sur différents types de chariots et différentes situations de travail,

Entraînement sur simulateur pour les centres équipés

Remise d'un support de cours à chaque participant.

DUREE : 35 heures

PROGRAMME DE FORMATION

LES INSTANCES DE PREVENTION ET LES OBLIGATIONS GENERALES

Les différences instances gérant la sécurité du travail ;

La responsabilité pénale du conducteur de chariot ;

Les conditions d'utilisation des chariots élévateurs ;

Les conditions de circulation en entreprise et sur la voie publique ;

L'évaluation des situations de travail.

LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES ET EQUIPEMENTS DU CHARIOT

Les principales catégories de chariots élévateurs ;

Les principaux éléments :

- De l'ensemble élévateur ;

- Du circuit hydraulique ;

- Du système fournisseur l'énergie de traction ;

- Des organes de service et de sécurité ;

Les modalités de chargement ;

Les différents paramètres de conduite et leur incidence sur la conduite ;

Les principales vérifications et opérations de maintenance.

LES MESURES DE SECURITE POUR L'UTILISATION DES CHARIOTS

L'identification des principaux facteurs d'accidents ;

La connaissance des principaux dispositifs de protection ;

La signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation routière ;

L'identification des risques liés à la mise en œuvre des différents carburants ;

Les plans de sécurité, les plans de circulation, les protocoles de sécurité ;

Les interdictions relatives au transport ou à l'élévation de personnes.

LES OPERATIONS DE MANUTENTION IMPLIQUANT LA MISE EN OEUVRE D'UN CHARIOT ELEVATEUR

L'adéquation du chariot avec la manutention envisagée ;

La comptabilité des charges avec les indications de la plaque de charge ;

Les opérations et vérifications de prise et de fin de poste ;

La circulation en sécurité avec un chariot ;

Le compte-rendu d'anomalie ;

La prise et la dépose de charges au sol ;

La mise en stock et le déstockage d'un palettier ;

Le gerbage et le dégerbage en pile ;

Le chargement et le déchargement latéral d'un camion ;

Le chargement et le déchargement d'un camion par l'arrière ;

La prise et la dépose d'une charge longue et ou volumineuse.

VALIDATION

Evaluation théorique et pratique, conforme à la Recommandation CNAMTS R389

En cas de réussite (obtention d'une note minimale de 7/10), délivrance du Certificat d'aptitude à la Conduite en Sécurité de la ou des catégories de chariot correspondantes, valable 5 ans. *Les contenus de formation sont adaptés aux spécificités des différentes catégories de chariots et peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise.*